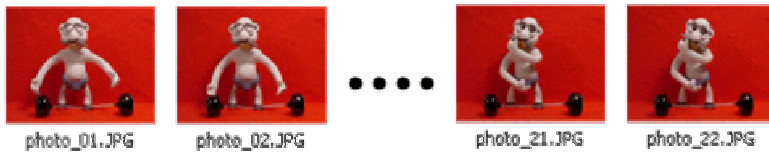




Ce petit tutorial a pour but de vous montrer le principe de la réalisation d'une vidéo sur FMP 1.44 à partir des photos numérotées avec "Fast Movie Processor 1.44" trouvé sur le NET. (La dernière version s'appelle VideoMach, et c'est maintenant une version d'évaluation limitée dans le temps, maintenant il est très facile de trouver sur le net la version 1.44 de FMP). Il permet de tailler et de ré-échantillonner les images, d'appliquer des filtres et de définir la cadence du film en image par seconde, de plus il fait cela très vite.

### Exemple sur 22 images

Vous avez pris en photos ou dessiné 22 images, ces images doivent être numérotées dans l'ordre croissant de 1 à 22.



### Dans FMP (Fast Movie Processor)

1. Vous insérez la suite d'images en cliquant sur "Input " ou le bouton + (figure1).
2. Vous indiquez le nom du fichier vidéo en sortie par "Output".



Figure 1

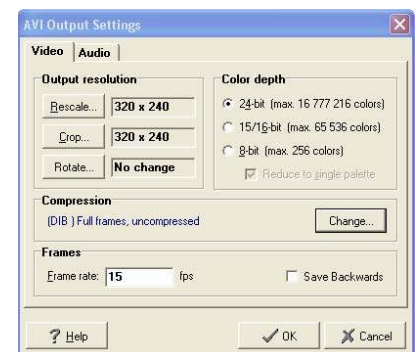


Figure 2

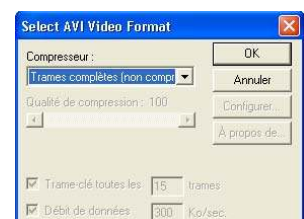


Figure 3

Une boîte de dialogue s'ouvre (figure 2) pour régler plusieurs paramètres liés aux formats vidéo :

- "Rescale" = pour redimensionner la taille de la vidéo en pixel
- "Crop" = pour recadrer l'image Haut / bas / droite / gauche
- "Rotate" = pour faire pivoter la vidéo
- "Color depth" = Laisser sur 24\_bit, les autres mode n'ont pas d'intérêt
- "Frame rate" = Vous permet de définir le nombre d'image par seconde. Dans notre cas en saisissant 22 notre séquence durera 1 seconde, généralement je travail à 12 images par seconde.
- "Compression" = En cliquant sur "Change" vous pouvez choisir le type de compression vidéo (figure3). Les choix disponibles dépendent des codecs installés sur votre ordinateur. Ici je choisi "non compressé" sachant que la vidéo produite sera assemblée avec d'autres ultérieurement et dans ce cas je choisirais une compression, généralement de type Divx. (FMP est capable aussi de mixer plusieurs vidéos ...)

3. Vous cliquez sur le bouton " Start " pour lancer la création du fichier vidéo.

C'est fini, c'est à vous de jouer maintenant ...